

Rapport d'une déléguée du Conseil Communal de Pully à l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis (Séance du 22 mai 2024)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le Conseil Intercommunal des taxis s'est réuni à deux reprises :
Le 4 octobre 2023 et le 22 mai 2024.

En octobre le budget de fonctionnement de l'exercice 2024 est adopté à l'unanimité.
L'adhésion de la Commune de Lutry a été acceptée à l'unanimité, avec effet au 12 janvier 2024.

En mai outre l'assermentation de 5 nouveaux délégués, il s'est agi d'adopter les comptes de l'exercice 2023 ainsi que le rapport de gestion 2023. Un fait marquant : Le 22 mai nous avons failli ne pas siéger en raison du nombre de présents insuffisant pour couvrir le quorum, 17 présents contre 18 requis, sur 35 membres assermentés. Finalement avec un quart d'heure de retard, un membre de Lutry a sauvé la séance. Suite à ce problème il a été décidé d'envoyer la liste de tous les délégués et de leur suppléant avec la convocation. En rappelant qu'il incombe au délégué empêché d'être présent d'anticiper et de contacter son suppléant. A relever tout de même que pour Pully nous étions les 2 déléguées présentes.

Mme Verena Kuonen est revenue sur sa question de mai 2023 sur l'aide aux taxis pour le changement de véhicule, suite à l'abandon des véhicules thermiques en 2026, il n'y a pas de réponse à ce jour.

Comptes de l'exercice 2023, préavis no 10

Les comptes bouclent avec un excédent de revenus de Fr 23 488.60, plus faible que prévu dans le budget (fr 38'500), les charges réelles ayant été plus élevées. Cet excédent est lié aux recours déposés suite à la faillite de Taxi Royal, 29 recours, contestations de l'attribution des licences qui ont engendré des frais juridiques plus élevés qu'initialement prévus par le budget (fr 8000. -). Il a été demandé s'il faut s'attendre à d'autres excédents cette année. Tous les recours ont été rejetés, sauf 2

Rapport de gestion 2023, préavis no 11

Le parc automobile est composé de 281 véhicules, 174 hybrides, 21 véhicules électriques contre 7 en 2022. Et 96 véhicules thermiques (83 en 2022).

Les avantages de l'élargissement au périmètre de Lutry, ont été détaillés l'augmentation du nombre de véhicules thermiques questionnée, pour l'instant ces véhicules ont le droit d'exercer. La question des bornes de charge également. Verena Kuonen a demandé si les chauffeurs des transports bénévoles pourraient bénéficier des mêmes conditions que les chauffeurs de taxis transportant des clients à mobilité réduite, c'est-à-dire, emprunter les mêmes voies de circulation en transportant les personnes à mobilité réduite. La réponse devrait être transmise prochainement à Madame Kuonen et la question devra certainement encore être approfondie. Prochaine séance le 2 octobre 2024.

Pully le 12 juin 2024

Pour le rapport
Evelyne Campiche Ruegg, déléguée



